

GRAND CONSEIL NEUCHATELOIS

DJSC

Date: 25 juin 2013, 21h28

Type de proposition: Amendement

Rattaché à: ad 13.013

Auteur-e-s: Conseil d'Etat

Titre: Projet de loi portant modification de la loi instituant une Caisse de pensions pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub)

Article 4, alinéa 4

Pour atteindre le taux de couverture visé à l'article 4, alinéa 2, une somme de 100 millions de francs en 2024 est versée par les employeurs affiliés.